

Bolivie: l'Assemblée législative plurinationale approuve l'ouverture d'un procès contre Añez



Jeannine Añez devra répondre pour les massacres de Senkata et Sacaba. Photo: Prensa Latina

La Paz, 29 oct. (RHC).- L'Assemblée législative plurinationale de Bolivie a décidé d'ouvrir un procès contre la présidente du gouvernement de facto, Jeanine Añez. Elle est accusée de responsabilité pour les massacres de Sacaba (Cochabamba) et de Senkata (El Alto) entre autres crimes.

La commission parlementaire spéciale chargée d'enquêter sur les massacres a suggéré l'ouverture de poursuites pénales contre les ministres Karen Longaric, des Affaires étrangères, Yerko Núñez, de la

Présidence, Arturo Murillo, de l'Intérieur, Fernando López, de la Défense, Álvaro Coímbra, de la Justice, Álvaro Rodrigo, de l'Énergie, et María Pinckert, de l'Environnement et de l'Eau.

Le rapport de cette instance a été transmis à la session plénière de l'Assemblée législative, où il doit être approuvé ou rejeté par les deux tiers.

Selon la commission, Jeanine Áñez devra également répondre devant les tribunaux pour avoir signé le décret suprême 4078, qui autorisait les forces armées à charger les manifestations de novembre 2019 au lendemain du coup d'État contre Evo Morales et qui exemptait les militaires de toute responsabilité pénale.

Source: Telesur

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/238200-bolivie-lassemblee-legislative-plurinational-approuve-louverture-dun-proces-contre-anez>



Radio Habana Cuba